

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2007

280x07

ACQUISITION TERRAIN PROPRIETE ROUBAUD FARGUES

Dans le cadre de l'aménagement de la zone de Pallières, la Société des Eaux de Marseille a demandé que la commune des Pennes Mirabeau renforce son réseau d'eau potable.

Dans cette perspective, la commune a créé une réservation Plan d'Occupation des Sols. Un propriétaire, Madame ROUBAUD FARGUES a proposé de vendre à la commune son terrain cadastré Section CP N°69 d'une superficie de 12150m².

Cette opportunité permet à la municipalité de faire une réserve foncière dans cette zone pour des aménagements futurs.

Le Service des Domaines a estimé cette parcelle à 24 300€.

Compte tenu des frais engagés par la propriétaire, déménagements de matériel, travaux d'entretien exécutés avant la vente, Madame ROUBAUD FARGUES propose la somme de 27 300€. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acquérir cette propriété au prix de 27 300 euros.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée Section CP N°69 d'une superficie de 12 150m² appartenant à Madame ROUBAUD FARGUES au prix de 27 300 euros
- AUTORISE Monsieur le Maire ou le 1er adjoint à signer l'acte à intervenir
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget
- SE PRONONCE comme suit:
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE